



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-370

Ottawa, le 3 août 2005

Westman Media Cooperative Ltd.

Brandon, Minnedosa, Neepawa et Carberry (Manitoba)

Demande 2005-0695-9

Délai de mise en exploitation

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Westman Media Cooperative Ltd., afin de proroger la date de mise en exploitation du service de vidéo sur demande régional d'intérêt général, principalement en langue anglaise, pour desservir Brandon, Minnedosa, Neepawa et Carberry, Manitoba, autorisée par *Nouveau service de vidéo sur demande pour le Manitoba*, décision de radiodiffusion CRTC 2003-452, 9 septembre 2003.
2. La licence de cette entreprise ne sera émise que lorsque la requérante aura informé le Conseil par écrit qu'elle est prête à en commencer l'exploitation. L'entreprise doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 9 septembre 2006, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant cette date. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>